

## Agents recenseurs, et pourquoi pas vous ?

L'INSEE organise tous les ans le recensement de la population française. En dessous de 10 000 habitants, cette enquête est réalisée par alternance entre communes sur un cycle de 5 ans. Après le recensement de 2011 puis de 2016, c'est donc de nouveau au tour des habitants de Geudertheim d'être recensés, du 21 janvier au 20 février 2021. C'est un acte civique et obligatoire. Des informations plus précises sur les objectifs et sur le déroulement de l'opération seront indiquées dans le G'IM 49 de décembre.

La mairie est chargée d'y procéder, notamment en recrutant et en rémunérant 4 agents recenseurs. Leur mission, qui débutera dans l'ombre quelques jours avant le 21 janvier, consistera à passer, durant la période indiquée, dans les foyers du secteur géographique de la commune dont ils auront la charge. Ils remettront en main propre aux habitants les documents de recensement en leur expliquant ce qu'il faut faire. Ils répondront aussi à leurs questions éventuelles. Ils transmettront régulièrement les données recueillies à la mairie, où Chantal Schneider (directrice générale des services) assurera leur coordination.

Les postulants doivent être majeurs. La rémunération précise, basée sur le nombre de feuilles de logement et de feuilles individuelles récoltées, fera l'objet d'une délibération par le conseil municipal. Une journée de formation rémunérée aura lieu en décembre ou début janvier. Bien que les créneaux soient libres, de la disponibilité et de la souplesse dans les horaires sont recommandées pour mener efficacement cette mission d'intérêt général.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer avant le 15 octobre leur C.V. ainsi qu'une lettre de motivation à M. le Maire de la Commune de Geudertheim, 83 rue du général de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM.